

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01 juillet 2026

Délibération n°97

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 22 juin 2026

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☐	
	BILLOT Olivier	CD25	☐	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☐	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☐	☒	GUYEN
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGEOZ Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☐	☐	
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	☐	☒	MULOT-CESARI
	BOUVET Nathalie	CUGBM	☒	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☒	☐	
	MULOT-CESARI Laurence	CUGBM	☒	☐	
	SEVIN Anne	Le Creusot - Montceau les Mines	☒	☐	
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	LAMY Éric	PMA	☒	☐	
	VURPILLOT Lise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasné Drugeon	☒	☐	
	MARTHEY Arnaud	CC Doubs Baumoises	☒	☐	
	PERNIN Daniel	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☒	☐	
	TEULADE Gilles	CC Bazois Loire Morvan	☒	☐	
	FARENC Jean-François	CC du Clunisois	☒	☐	
	PERALDI Christian	CC Val de Morteau	☒	☐	
Commune			☐	☐	

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

OBJET : PROJET OFS À MORBIER (39)

La commune de MORBIER (39) a fait part de son souhait de favoriser l'accès social à la propriété sur son territoire, dans le cadre d'un projet de reconversion d'un quartier de son centre-bourg.

Par délibération n° 2026-5-047 en date du 7 mai 2026, le Conseil municipal de la commune de MORBIER a fait part de son choix de poursuivre l'étude de la réalisation d'un programme de création de logements mixtes, combinant une accession "classique" et une part réservée à la réalisation d'un programme en Bail Réel Solidaire (BRS).

Les conditions de cession du foncier à l'OFS et les détails du programme ne sont pas encore connus. Le cas échéant, ces éléments seront présentés au Comité consultatif et au Conseil d'administration lors d'une prochaine séance.

À ce stade, l'EPF prévoit de poursuivre les études, notamment en confiant à la société Adéquation une étude de faisabilité d'un projet en BRS sur le marché local. Il convient donc de formaliser l'engagement de l'OFS Doubs BFC.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

AUTORISE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- **à poursuivre les études pour la réalisation d'un projet en BRS sur le territoire communal de MORBIER (39).**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

